

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 918

présenté par

M. Gosnat, M. Brard, M. Daniel Paul, M. Chassaigne, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 39

Après le mot :

« employés »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 21 de cet article :

« au financement du logement social et à l'accession sociale à la propriété ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que les sommes centralisés sur le fond défini à l'article L. 221-7 soient consacrées en totalité, en dehors de la rémunération des établissements bancaires, au financement du logement social et de l'accession sociale à la propriété.